



Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) du SERCE : un véritable outil d'insertion

Depuis plusieurs années, le SERCE mène une politique volontariste et originale en développant, avec l'appui de Constructys (OPCA de la construction) un éventail de formations débouchant sur un Certificat de Qualification Professionnelle, visant à favoriser l'insertion professionnelle au sein des entreprises de génie électrique et climatique.

► Une qualification pour intégrer la vie professionnelle

Créés et délivrés par leur branche professionnelle, les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) mis en place par le SERCE permettent de reconnaître une qualification opérationnelle acquise par l'expérience ou à la suite d'une formation dédiée.

Ainsi se trouvent valorisés des savoir-faire correspondant aux métiers des entreprises et à leurs évolutions. Ils permettent de certifier les compétences acquises par la formation ou l'expérience (VAE) pour les salariés en poste ou, pour les nouveaux entrants, de développer les compétences par des formations professionnelles adaptées pour les métiers du génie électrique et climatique.

Accessible aux jeunes en formation initiale, aux demandeurs d'emploi et aux salariés ayant une expérience reconnue, les Certificats de Qualification Professionnelle prennent la forme d'un examen technique et théorique final, qui vient sanctionner une période de formation.

Ils sont créés, pour une durée de 3 ans, renouvelable par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) sur proposition de l'organisation professionnelle.

Les entreprises, par l'intermédiaire du SERCE, expriment des besoins et proposent la création d'un Contrat de Qualification Professionnelle. Le SERCE soumet à la CPNE un dossier d'opportunité dans lequel il définit, pour un métier donné les compétences et les qualifications nécessaires pour l'exercer. Il précise également les caractéristiques du système de validation de l'expérience du candidat et, pour les nouveaux entrants, les objectifs de la formation.

Enfin il établit les critères d'évaluation, les modalités d'examen et désigne les membres du jury chargés d'évaluer les candidats.

► Une réponse concrète aux besoins de personnel et de compétences dans le domaine des métiers de l'installation

Reconnus au niveau national, les CQP délivrés par le SERCE renforcent le processus de formation et permettent en particulier :

- de palier l'absence de formations initiales dans certains domaines professionnels spécifiques aux entreprises,
- d'adapter et de renforcer les connaissances dans les métiers du génie électrique et climatique qui évoluent en permanence aussi bien du point de vue technique que réglementaire,
- d'assurer la relève et le remplacement du personnel partant en retraite.

► Des CQP adaptés aux attentes des entreprises et de nombreuses opportunités à venir

En partenariat avec Constructys, le SERCE a créé deux Contrats de Qualification Professionnelle (CQP) au cours des dernières années :

- Le CQP monteurs de lignes aériennes HTB, créé en 2005, a été attribué depuis à 235 jeunes monteurs ;
- Le CQP monteurs caténaires, lancé en 2007, a été attribué à près de 75 salariés.

Deux autres projets sont en phase de finalisation :

- Le CQP de monteur en signalisation ferroviaire, validé par la CPNE en avril dernier ;
- Le CQP de Monteur raccordeur FTTH (Fiber To The Home) pour la fibre optique utilisée dans le cadre des réseaux de Très Haut Débit (THD) répondra aux besoins de la profession alors qu'il n'y a pas encore de formation généralisée au sein de l'Éducation nationale pour cette spécialité du secteur des télécoms.

D'autres projets de CQP sont actuellement à l'étude pour répondre à de nouveaux besoins de compétences.

Certificats de Qualification Professionnelle du SERCE, témoignages et retours d'expérience



► CQP Monteurs de lignes aériennes HTB, Saïd BOUSTA, membre de la Commission Prévention Sécurité du SERCE

« Le CQP monteurs de lignes aériennes HTB a été validé par la CPNE en 2004 et mis en place dès 2005. Le SERCE a immédiatement adhéré à ce projet et nous a soutenus dès les premières sessions. Depuis, 235 CQP ont été attribués dont 170 à des jeunes en contrats de professionnalisation et 65 à des salariés en interne. Il représente un véritable outil de management et de gestion de l'emploi. Dans notre domaine d'activité et dans le cadre d'un projet d'insertion par un contrat de professionnalisation, le CQP est systématique. Il valide les compétences du stagiaire et couronne son parcours par un diplôme valorisant qui favorise son intégration dans l'entreprise. Dans le cadre de la Valorisation des Acquis par l'Expérience (VAE) des salariés en poste, il témoigne de l'évolution des collaborateurs et reconnaît officiellement leurs compétences. C'est un moyen efficace pour fédérer et motiver l'ensemble du personnel et pour les moins diplômés d'entre eux, le CQP représente le diplôme de la deuxième chance dont ils sont extrêmement fiers. C'est un formidable outil d'insertion issu d'une démarche de progrès, il crée un nouvel état d'esprit, chaque salarié se sent valorisé et impliqué dans un véritable projet d'entreprise. »



► CQP Monteur caténaires Christian de Vimal, membre du groupe de travail Formation sécurité caténaires du SERCE

« Les marchés caténaires évoluent à grande vitesse et il est important d'anticiper le marché accessible, dont les perspectives de croissance sont certaines. Parallèlement l'activité Tramway s'est particulièrement développée dans les principales villes françaises. Face à ces changements, la profession se doit de dimensionner les moyens et les ressources, d'optimiser les organisations afin de rester compétitive. Après la suppression du CAP de Monteurs en 2006, il fallait pérenniser la formation, indispensable pour tenir l'emploi de Monteur de Lignes Caténaires. Dès 2006, la profession avec l'aide du SERCE a donc envisagé la création d'un CQP et a déposé une demande auprès des CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics. Cette démarche innovante a débouché sur une formation plus performante et mieux adaptée à la stratégie de développement des entreprises. Ce CQP est perçu très positivement par le personnel car il permet de reconnaître ses compétences et ses aptitudes. Le SERCE a joué un rôle primordial pour faire reconnaître le métier de Monteurs de Lignes Caténaires. Il a permis aux 6 principales entreprises françaises, qui emploient environ 1 000 monteurs au total, d'être accompagnées avec efficacité pour former les effectifs nécessaires à la croissance de leur marché. En ce qui concerne notre société, 3 sessions ont été organisées pour former et valider le CQP, c'est-à-dire environ une trentaine de personnes. »



► CQP Monteur en signalisation ferroviaire M. Moynet Président de la Commission Signalisation Transport du SERCE

« Le métier de monteur en signalisation ferroviaire répond à la maîtrise d'une technologie très spécifique de mise en oeuvre de systèmes de sécurité. Il consiste à installer des équipements dans les centres d'appareillage et en extérieur, « sur » et « à côté » des voies. Les systèmes de signalisation ferroviaire permettent de gérer les itinéraires des trains via le contrôle des postes d'aiguillage, à autoriser leur circulation et assurer la sécurité du fonctionnement de l'ensemble du trafic sur le réseau ferré. Le développement de la mobilité durable à la faveur des modes de transports alternatifs, la régénération du parc de postes d'aiguillage, la montée en puissance des Commandes Centralisées Réseaux (CCR) et Partenariats Publics-Privés (PPP) dans la construction des lignes à grande vitesse et les départs en retraite, sont autant de paramètres qui nécessitent d'adapter et anticiper les ressources. Le nouveau Certificat de Qualification Professionnelle pour les « Monteurs en signalisation ferroviaire » initié par le SERCE permet de répondre à ces nombreuses perspectives d'emploi et s'adresse aux jeunes issus principalement de BEP ou CAP électrotechnique motivés par un travail nécessitant une grande mobilité géographique. Ce CQP nouvellement créé ouvrira ses portes au premier semestre 2013. »



► CQP Monteur raccordeur FTTH Gilles GAUTIER, Président de la Commission Réseaux de Télécommunication du SERCE

« Le marché du très haut débit est en pleine croissance et à l'horizon de 2025, la France s'est engagée sur 100 % de raccordement des foyers français. Une convention corrélée à un rapide besoin de personnel spécialisé dans ce domaine et qui justifie la création d'un Contrat de Qualification Professionnelle. Ce CQP s'adresse principalement aux jeunes sans formation et représente pour eux un formidable dispositif d'insertion professionnelle dans un métier d'avenir. Il permet également au personnel des entreprises d'évoluer vers une spécialisation dont les débouchés sont importants. En effet, le CQP FTTH est un vecteur d'emploi à long terme qui ouvre des perspectives dans la construction des réseaux, leur exploitation et leur maintenance aussi bien au niveau local, régional et national. Notre Commission d'experts a trouvé un sérieux appui de la part du SERCE dont le rôle fédérateur a permis d'associer son expérience en matière de création de CQP à notre expertise. Nous avons également particulièrement apprécié l'implication et le soutien de Constructyts Ile de France. Une collaboration qui nous a permis de présenter le 23 octobre dernier auprès de la CPNE un projet qui a abouti favorablement. »

■ Carte d'identité du SERCE

Le **SERCE**, Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique, crée en 1922 est une organisation professionnelle rassemblant 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France. Sont adhérentes de nombreuses PME du secteur ainsi que les grandes entreprises de la profession telles que Cegelec, Etde, Eiffage Energie, Ineo, Spie, Vinci Energies... Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC). Les adhérents du SERCE représentent 15,9 milliards de chiffre d'affaires et 150 000 salariés.



Contact presse :
C-Comme Vous
366 ter rue de Vaugirard
75015 PARIS

Tél. 01 45 31 20 83
vanessa@c-commevous.com
www.c-commevous.com

Contact SERCE : Marielle Mourgues

Tél. 01 47 20 69 45 - www.serce.fr